

- **DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**
 - **STRATÉGIE D'ACTION**
- **PROPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

SOMMAIRE

I - LA MISSION	p. 1
II - LE MILIEU NATUREL	p.
• Situation générale	p. 2
• Relief	p. 2
• Sous-sol/sols	p. 3
• Climat	p. 3
• Hydrologie	p. 3
• Principaux écosystèmes	p. 4
• Les atteintes portées au milieu naturel	p. 5
III - L'AGRICULTURE	p. 7
• Cadrage de l'activité	p. 7
• Bilan des pratiques agricoles	p. 8
• Proposition de mise en oeuvre de PVV	p. 9
- Zones humides de pente	p. 10
- Zones humides de fonds de vallée	p. 11
- Landes, friches, parcours	p. 13
- Pentes non mécanisables	p. 14
- Abords de fermes traditionnelles, lieux d'accueil touristique	p. 15
- Vergers traditionnels aux abords des villages et fermes isolées	p. 16
IV - LA FORÊT	p. 17
V - LE PAYSAGE	p. 19

I - LA MISSION

PHASE 1 Diagnostic et enjeux

Partant du positionnement de la commune par rapport à la vallée de la Cleurie, une analyse sera conduite dans les domaines suivants :

1/ Approche paysagère

- Identification des différentes entités composant la réalité appréhendée et de leur perception tant par les habitants que par les personnes extérieures à la micro région,
- Cadrage de la hiérarchie spatiale et du système inter-relationnel entre les différentes entités paysagères,
- Mise en évidence des sensibilités et des atteintes portées au paysage,

2/ Milieu naturel

- Cadrage des différents paramètres du milieu naturel (topographie, géologie, hydrographie, couverture végétale, faune...) et mise en évidence des écosystèmes ainsi que leur dynamique d'évolution,
- Étude des pratiques humaines (agriculture, sylviculture...) et de leurs effets sur le milieu naturel,
- Mise en évidence des sensibilités et synthèse des atteintes portées au milieu naturel.

3/ Approche urbanistique et patrimoniale

- Recherche des différentes strates de l'occupation humaine du site et mise en évidence des traces léguées par l'histoire,
- Approfondissement de l'analyse sur les différentes entités bâties et leurs caractéristiques (mode d'urbanisation, architecture, usages, évolutions du patrimoine, couleurs, matériaux...),
- Identification des sensibilités et synthèse des atteintes portées à l'occupation du site.

4/ Synthèse

Au croisement des ces différentes approches, il sera opéré une synthèse des enjeux de protection et de valorisation du paysage. Des principes d'action seront ensuite déduits de cette démarche et débattus dans le cadre du groupe de travail.

Remarque

L'étude socio-économique et l'identification des projets sur la commune sont pris en charge par le bureau d'études chargé de la révision du POS.

PHASE 2 Élaboration d'un schéma directeur du paysage et du développement de la commune

Prenant appui sur les principes d'action issus de l'analyse, un projet sera réfléchi qui comprendra :

- l'élaboration d'une charte de protection et de valorisation du paysage
- un plan paysager et de développement mentionnant les secteurs et les principes de mise en forme des interventions spatiales

Remarque

La charte et le plan paysager seront à intégrer par le bureau d'études chargé de la révision du POS dans la charte et le parti général d'aménagement.

PHASE 3 Zonage et règlement

L'ACEIF proposera une traduction des options paysagères sous forme d'un plan de zonage et d'un règlement lesquels seront à intégrer dans le dossier général.

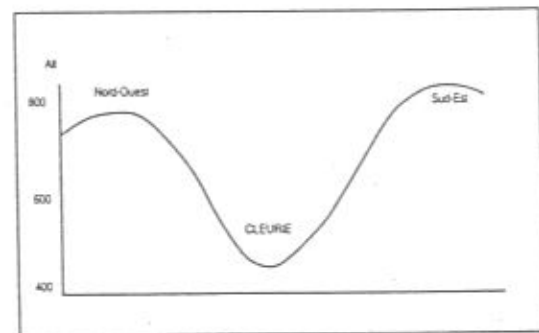
II - LE MILIEU NATUREL

SITUATION GÉNÉRALE

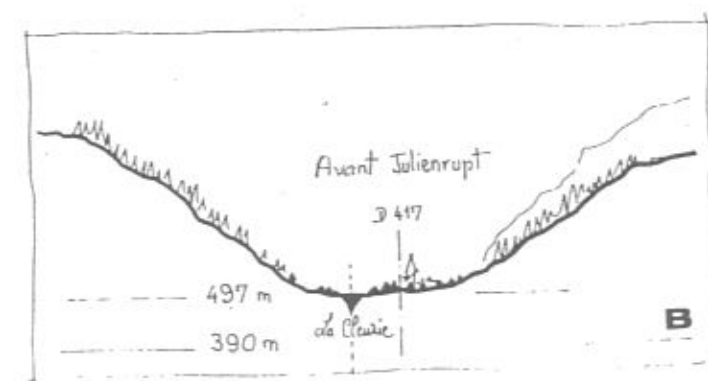
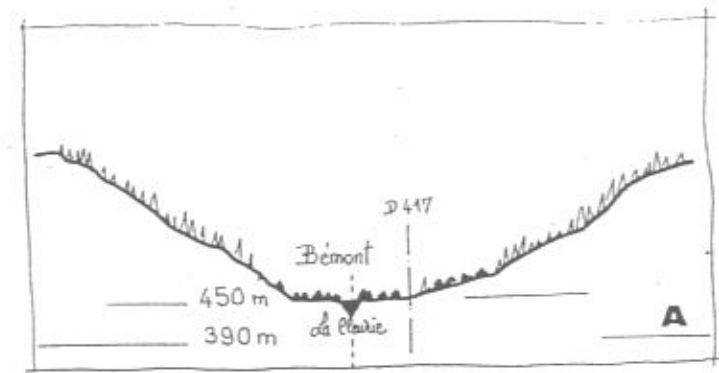
La commune se situe en totalité sur la rive droite de la rivière La Cleurie, c'est à dire côté Nord de la vallée, à l'écart de la grande voie de circulation Remiremont-Gérardmer.

RELIEF

La commune comprend un large coteau de pente forte, une partie des sommets des collines du massif du Fossard culminant à 816 m et le fond de vallée de la Cleurie qui coule entre 470 m et 410 m d'altitude.



Les pentes sont régulières orientées globalement vers le Sud Est avec quelques variations dues aux replis de terrain.



SOUS-SOL/SOLS

Le sous-sol est formé de roches primaires granitiques . Les phénomènes d'érosion glaciaire et les modelés périglaciaires sont importants et donnent des sols variés :

- moder, moors en forêt sur sous-sol granitique avec localement évolution vers le podzol
- sols hydromorphes sur les moraines argileuses de fond de vallée
- sols plus filtrants sur les sables fluvio-glaciaires (assez rares sur la commune)

CUMAT

Le climat général est de type montagnard océanique, plus froid et enneigé sur les hauteurs.

Les coteaux exposés au Sud et Sud-Est bénéficient d'une situation un peu plus favorable.

HYDROLOGIE

La commune bénéficie de précipitations régulières assez abondantes. Le sous-sol fissuré (granité) ou microporeux (moraine) permet une bonne rétention si bien que les sols restent humides et même souvent suintants. Plusieurs zones tourbeuses se sont installées sur le socle granitique (étang de l'abîme, col du singe, les Rubiades...)

Le niveau des sources se situe juste sous la rupture de pente du plateau : sources captées, fontaines la jalonnent à l'altitude 750 m environ.

Plusieurs ruisseaux en descendent (ruisseaux de Langoutte, des Basses, le Grand Rupt) et se jettent dans la Cleurie. Celle-ci présente déjà un débit important (1 à 2 m³/s) avec des maxima à la fonte des neiges.

PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES

A/ Zones boisées

Elles appartiennent essentiellement aux étages collinéens supérieurs et montagnards. La quasi totalité des forêts a disparu, remplacée par des cultures d'épicéas et de sapin.

Quelques zones de forêt mixte subsistent (bois de Blanche Côte, ZNIEFF au nord de la Charme) avec un mélange de hêtres, sapins érabes, sorbiers, bouleaux, chênes, et un sous-étage arbustif de saules, bourdaine, aubépine... et de belles taches de ronces, framboisiers ou myrtilles dans les trouées.

La structure irrégulière de ces peuplements encore naturels est favorable à l'ensemble de la faune : oiseaux et en particulier gelinotte, bécasse, pics, chouette de Tengmalm qui sont des bons indicateurs de la qualité écologique de ces milieux. Malheureusement, leur faible superficie limite considérablement les possibilités d'implantation d'espèces plus prestigieuses comme le Grand Tétrás ou le pic tridactyle.

Les peuplements domaniaux du Fossard sont gérés en futaie régulière depuis plus d'un siècle et ont perdu à la fois en richesse, diversité et originalité.

L'épicéa et le sapin dominant en rangs serrés laissant peu de place aux autres espèces et en particulier au sous-étage arbustif, à la fraxinée et au tapis herbacé réduit à la *deschampsia flexuosa*. Les mesures de gestion spécifiques au grand Tétrás prises en 1983 n'ont guère modifié l'architecture globale du paysage forestier et n'ont pu enrayer sa régression générale.

Les mammifères, moins sensibles à la qualité de la forêt, sont peu affectés et se développent plus ou moins en fonction de la pression de chasse. Seul le lièvre peut avoir subi l'influence de la gestion intensive.

Les plantations d'épicéa présentent un très faible intérêt écologique. Celles bordant la Cleurie en aval risquent encore d'accroître les déséquilibres : ombrage excessif empêchant la photosynthèse, lessivage du sol des éléments métalliques solubilisés par les acides humides de la litière d'épicéa, libération d'excréments racinaires défavorables à la régénération de cette espèce...

Les bosquets, rideaux d'arbres (en particulier sur les berges de la Cleurie) présentent un intérêt certain pour la survie d'un certain nombre d'espèces liées aux forêts humides feuillues et pour le fonctionnement général du paysage (régulation des écoulements de surface, protection des berges).

Toutes ces surfaces forestières assurent une fonction de production de bois et de protection des sols contre l'érosion ainsi qu'une fonction récréative certaine.

Enfin, il faut signaler sur la commune une station tout à fait liée aux rochers de serpentine juste au Nord de la ferme abandonnée de la Charme.

Cet important affleurement rocheux, outre son intérêt géologique, porte une flore spécialisée très riche en fougères dont l'*Aspleium Adiantum nigrum*, et une potentielle endémique (*P. Crantzii*).

Répertoriée en ZNIEFF, cette station très fragile doit absolument être préservée de toute modification brutale (coupe à blanc, enrésinement, fréquentation humaine...)

B/ Prairies, pâtures, cultures

Elles occupent le bas des versants entre 450 et 500 m d'altitude environ. Plusieurs types existent en fonction de la mise en valeur (charge en bétail, fauche ou non, amendements et engrais...).

En règle générale, elles sont encore relativement riches et diversifiées au point de vue floristique, témoignant des pratiques encore peu intensives (présence de joncs, de carex...)

Après arrêt de leur exploitation, elles évoluent vers des landes (zones sèches ou bien drainées) ou des prairies naturelles à hautes herbes (zones humides) qui restent extrêmement attractives pour toute la faune et permettraient l'installation d'espèces originales (râle des genêts, tarier des prés, pie grièche, hibou des marais, putois...)

Ils perdent par contre beaucoup d'intérêt dès leur mise en exploitation intensive et artificielle (forte fertilisation azotée, prairie retournée et semée, plantations d'épicéa...).

Les cultures annuelles deviennent de plus en plus rares. Elles apportaient un élément de diversité dans ce paysage, mais n'ont plus guère d'importance dans l'équilibre écologique du site.

Les prairies de la charme et de Germainxard, sont des clairières dans la forêt montagnarde et possèdent une flore plus riche que les prairies du bas. De plus, leur situation intraforestière en fait des lieux de gagnage important pour les chevreuils, renards, rapaces divers.

C/ Les milieux aquatiques

Marais et tourbières

Deux sortes de milieux humides herbacés naturels existent ici :

a/ Les tourbières acides dont l'exemple le plus intéressant est la tourbière de pente de Bassotes avec son tapis de sphaignes et le relique glaciaire qui y trouve refuge (Andromède à feuilles de Polium, drosera rotundifolia...)

D'autres sites devaient autrefois exister dont seul subsiste le toponyme en -fraing (fagne = tourbière).

b/ Ces bas marais neutrophiles comme celui du Beillard. Cette vaste zone de prairies marécageuses à molinie, joncs, carex, et héliophytes variées présente un intérêt certain en l'absence d'interventions humaines.

C'est un site potentiel pour la reproduction de la bécassine, du hibou des marais, du râle des genêts.

C'est l'habitat d'une multitude d'insectes (papillons nocturnes en particulier) qui trouvent là des zones non contaminées par les pesticides.

L'exploitation ancienne de la tourbe a provoqué un abaissement de la nappe aquifère et un drainage local, mis à profit par les saules qui s'y sont installés.

Quelques points enrichis en azote (apport de détritus ?) voient le développement des orties et de la ronce plus banales.

Ces milieux ont plusieurs rôles essentiels :

- conservatoires d'espèces rares, originales ou sensibles tant floristiques que faunistiques.
- régulation des circulations aquifères (stockage, purification, libération progressive des eaux de surface)
- maintien de zones ouvertes naturelles dans les paysages essentiellement forestiers

Mais ils sont extrêmement sensibles aux perturbations d'origine humaine :

- drainage et assèchement pour mise en exploitation agricole
- apport d'azote et/ou de phosphore
- plantations arborescentes
- piétinement, collectes, chasse, exploitation touristique et dérangements divers.

LES ATTEINTES PORTÉES AU MILIEU NATUREL

- La principale consiste en l'artificialisation de forêts montagnardes par le type de gestion en futaie régulière sur de grandes surfaces et par vastes parcelles homogènes. Les plantations monospécifiques d'épicéas ne font qu'accentuer cette dégradation générale du paysage forestier
- En première analyse, les milieux ouverts ont été peu dégradés par les pratiques agricoles (cf. § suivant), non plus que les ruisseaux.



- Forêts
-  Forte qualité - forte sensibilité (znieff, réserve...).
-  Forte qualité - sensibilité moindre.
-  Qualité moyenne à dégradée - Milieux à restaurer prioritairement.
- Milieux humides.
-  Tourbières znieff, très forte qualité - très grande sensibilité.
-  Marais tourbeux - forte qualité - forte sensibilité.
-  Prairies humides - qualité bonne à très bonne - sensibilité moyenne.
-  Ruisseaux, Torrents - bonne à très bonne qualité - sensibilité moyenne.

III - L'AGRICULTURE

CADRAGE DE L'ACTIVITÉ

- 1/ L'activité agricole**
- Entre 1979 et 1994, diminution de la SAU de 33 % (SAU en 1994 : 158 ha)
 - En 1994, nombre d'exploitations : 4 dont 2 GAEC
 - En 1994 : Nombre de chef d'exploitation 5 dont 3 ont plus de 50 ans
Chef d'exploitation sans successeur : 1
 - Pas de double actif
 - 80 % des terres exploitées sont situées sur le ban communal
- 2/ Type de production**
- Production de lait dominante
 - Viande bovine : 10 boeufs par an
 - Production : petits fruits (0,5 ha)
 - Élevage de poulets (4 570)
 - Vente d'oeufs (88 poules), 20 oies, 25 porcs
- 3/ Situation foncière et paysagère**
- Commune bien entretenue : pas de friches, surface exploitée stable
 - Dominante du statut de fermage (90 %)
 - Pas de remembrement mais au contraire démembrement par suite des successions

Évolution de l'activité agricole depuis 1970

Surface totale communale (ha)	Nombre d'exploitations				SAU utilisée en ha								Δ SAU 1979-1994
					1970		1979		1988		1994		
	1970	1979	1988	1994	tot	moy	tot	moy	tot	moy	tot	moy	
1104	30	20	14	4	254	8,4	231	11,55	255	18,2	158	39,5	-33%

Situation des chefs d'exploitation en 1994

Nbre de chefs d'exploitation	Chefs > 50 ans	Chefs < 35 ans	Double actifs	Nbre conjoints act. exté.	Chef d'expl. avec success.	Chef d'expl. sans success.
5	3	1	0	1	3	1

Type de production en 1994

Utilisation du sol		CHEPTTEL						
Surf. céréales (en ha)	Surf. maïs (en ha)	Nbre vaches laitières	Référence Laiterie (L)	Nbre vaches allaitant	Taurillons vendus/an	Boeufs vendus/an	Nbre brebis	Référence vente d'œ (L)
0	0	89	468 970	2	0	10	0	55 959

Surf. petits fruits (en ha)	Poulets	Poules	Oies	Porcs	Escargots	Ruches	Mères lapin	Chèvre angora	Daims	Visons
0,5	4570	80	20	25	0	0	0	0	0	0

Activités de diversification touristique

Gîtes ruraux	Centres équestres	Chambres d'hôtels	Fermes auberges
1	0	0	0

	1979	1990	1995
01 Terres	59	61	56
02 Prés	252	245	240
05 Bois	733	731	735
06 Landes	11	11	11
07 Carrières			
08 Eaux	6	6	6,00
09 Jardins	0,5	1,50	1,80
13 Sols	12,50	16	23

VOLET I - L'ACTIVITE AGRICOLE
Source RGA 1970-1979-1988
et Schiers EDE : Chambre d'agriculture EDE 1994
VOLET II - LA FORET
Source ONF-CRPF - 1994

BILAN DES PRATIQUES AGRICOLES

Une analyse rapide des milieux agricoles ne montre pas de modifications fondamentales des pratiques : pas de remembrements, pas de drainage, pas ou peu de prairies artificielles, maintien des haies, bosquets, murets.

Par contre, on note une diminution générale des surfaces exploitées. Les parcelles abandonnées évoluent différemment selon le sol :

- sur sol de moraine humide, évolution vers la prairie naturelle à hautes herbes (reine des prés, carex...) puis boisement spontané mais assez lent par la bourdaine, les saules, le bouleau
- sur sols plus drainant, enrichissement plus rapide avec apparition de ronces, prunelliers, bouleaux, chêne...
- sur sols granitiques, installation progressive du Pin sylvestre, du bouleau sur un sous-étage de myrtilliers, genêt, bourdaine puis du chêne et du hêtre

Souvent aussi elles sont plantées en épicéas et laissées à elles-mêmes sans entretien (dépressage, élagage)

Enfin, quelques signes discrets de "modernité" apparaissent çà et là dans le paysage : Tonne à lisier remplaçant les tas de fumier, prairies d'un vert ... de ray-grass laissant présager un évolution prochaine comparable aux autres régions agricoles françaises.

Afin de limiter leurs conséquences néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes (pollution par les nitrates, disparition d'espèces originales...) des mesures agri-environnementales pourraient être proposées dans certains secteurs (zones humides, landes boisées).

Elles pourraient s'inspirer des pratiques proposées dans le cahier des charges de l'opération "Paysages Vosges Vivantes" avec un certain nombre de modifications favorisant la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes.

Le principe de base repose sur la notion d'extensification (même nombre d'agriculteurs, de vaches... répartis sur une surface plus étendue). On s'efforcera :

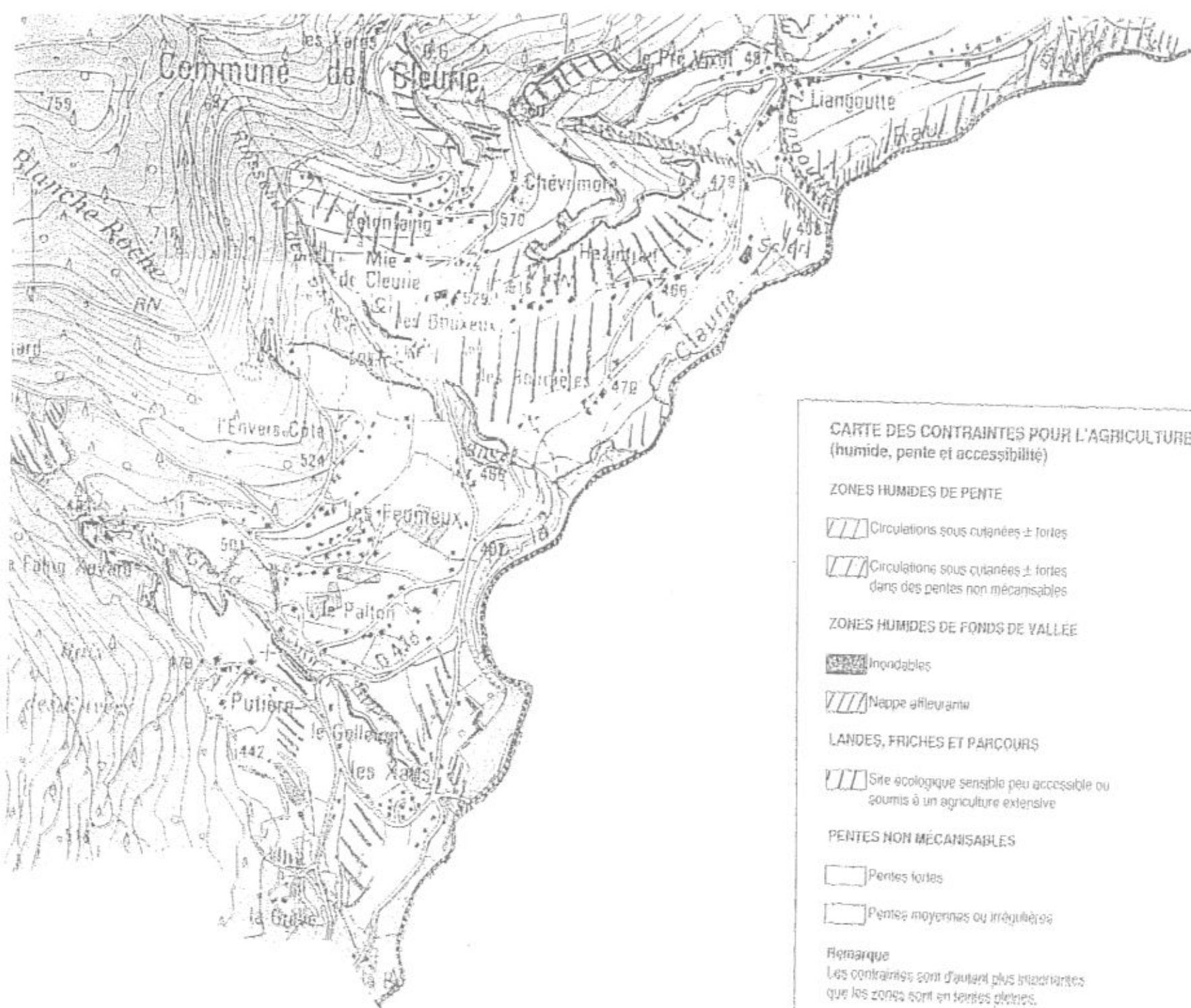
- de limiter au maximum les interventions lourdes (intrants, gros travaux...)
- de modifier les structures foncières pour rendre possible l'exploitation du maximum de surface par le pâturage
- d'agir sur de vastes superficies plutôt que sur quelques parcelles très ciblées.

Mais il serait plus intéressant de réfléchir à des modifications de structure plus viables à long terme. Quelques pistes pourraient être proposées :

- La remise en pâturage extensif des terres abandonnées par l'agriculture depuis peu trouve des structures foncières plus adaptées (GFA, conservatoires des sites...)
- Utilisation des troupeaux bovins pour l'ouverture, le dépressage et l'entretien des forêts à tétraomides (cf. programme Life Jura) ou des marais...

CARTE DES CONTRAINTES POUR L'AGRICULTURE (humidité, pentes, et accessibilité)





PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE DE PVV

Pour chaque type d'espace concerné par le cahier de recommandations de PVV, on trouvera des annotations concernant les dispositions préconisées dans celui-ci et une référence à la légende de la carte des contraintes pour l'agriculture (humidité, pente et accessibilité).

Une contrainte supplémentaire a été ajoutée et devra faire l'objet d'une prise en charge sur un volet complémentaire à PVV : Les sites écologiques sensibles.

ZONES HUMIDES DE PENTE

LÉGENDE DE LA CARTE

Hachures bleues : circulations sous cutanées ± fortes

hachures bleu et jaune : Circulations sous cutanées dans des pentes non mécanisables

PAYSAGES VOSGES VIVANTES : CONTRAT TYPE 1

Pratiques de base :	
Interdiction	
↓ de tout traitement chimique ⁽¹⁾	
↓ d'accès des bovins et chevaux	1 100 F F/ha
Exploitation	
↓ entretien du réseau de rigoles et fossés pour l'évacuation d'eau	
↓ effectuer au moins une fauche annuelle avec du matériel léger	
↓ limiter la fertilisation organique (20 t/ha) et azotée (60 U/ha) ⁽²⁾	
Travaux complémentaires	
1- Entretien des éléments végétaux du paysage (tout en favorisant la diversité des espèces) :	
↓ éléments linéaires, le long des accès (chemins) et des limites de parcelles, le long des cours d'eau, des fossés...	
↓ éléments ponctuels, tels les arbres et arbustes de plein champ	
2- Restauration, si nécessaire, des même types d'éléments du paysage (tout en favorisant la diversité des espèces) :	
↓ soit en diminuant la densité végétale et le volume occupé par les ligneux (haies envahissantes...)	
↓ soit en replantant éventuellement des arbres et arbustes, à des endroits stratégiques dans le paysage, mais aussi pour le bon fonctionnement des milieux (cours d'eau...)	
3 - Préservation des sites localisés d'intérêt écologique particulier	

⁽¹⁾ Sauf si les parcelles sont non fauchables

⁽²⁾ Attention, c'est peut-être déjà trop pour conserver une diversité intéressante... à étudier plus précisément

QUELLES PARCELLES ?

Secteurs d'étendue limitée, engorgés d'eau une bonne partie de l'année et identifiables par une végétation caractéristique : jonc, reine des prés. L'origine de l'excès d'eau peut être naturel (sources, mouillères, bassin de réception des versants) ou résulte de l'action de l'homme (infiltrations dues aux captages abandonnés ou aux anciens réseaux d'irrigation).

QUEL INTÉRÊT ?

D'intérêt variable pour l'activité agricole, ces zones constituent des écosystèmes originaux avec parfois des espèces animales et végétales peu fréquentes et spécifiques des milieux humides de montagne dont le maintien est directement lié à celui d'une activité agricole.

Lorsque l'écoulement de l'eau et la fauche sont assurés, ces parcelles font partie du paysage typique de la montagne. Sans entretien des fossés et rigoles et sans fauche, ces secteurs évolueront vers la friche humide (saules...)

QUELS OBJECTIFS ?

Maintenir l'aspect ouvert des parcelles en évitant l'apparition d'espèces indésirables spécifiques aux milieux humides (reine des prés, jonc, saules, aulnes) ⁽¹⁾

Maintenir leur intérêt biologique par l'entretien de la prairie humide et de la circulation de l'eau, tout en respectant les caractéristiques hydrologiques de la parcelle.

QUELS MOYENS ?

Les techniques agricoles à mettre en œuvre doivent permettre un entretien minimum de la parcelle.

1- La parcelle est accessible au matériel

On combinera

- Une utilisation annuelle de la parcelle par la fauche ⁽²⁾

Le pâturage par les bovins et les chevaux est toléré sur les secondes coupes lorsque les conditions sont les plus portantes en rétablissant aussitôt la circulation de l'eau dans les rigoles.

Remarque : Le pâturage par des ovins est possible toute l'année s'il est accompagné d'une fauche annuelle des refus et des espèces non consommées (joncs, saules).

- Un entretien régulier des fossés ou rigoles facilitant la circulation de l'eau

⁽¹⁾ Ces espèces végétales existent déjà et servent d'indicateur pour caractériser ces parcelles. Il convient juste d'éviter leur envahissement

⁽²⁾ Il s'agit d'entretenir en évitant de "faire propre".

2- La parcelle est inaccessible au matériel

de par la présence d'obstacles naturels :

- affleurements rocheux
- nivelé du terrain
- pentes
- chemins d'accès inexistant

Un pâturage avec précaution et en condition portante est toléré en rétablissant aussitôt la circulation de l'eau et en éliminant régulièrement les refus. ⁽¹⁾

La maîtrise des rejets par badigeonnage des souches est tolérée.
On se référera à la fiche désherbage ⁽²⁾

⁽¹⁾ Faut-il éliminer totalement les joncs ? Ils participent de la biodiversité et de l'intérêt paysager
⁽²⁾ Autre solution : dévitaliser les arbres et arbustes par cernage (écorçage sur 10 cm de hauteur) ou le faire faire par des chevaux...

ZONES HUMIDES DE FONDS DE VALLÉE

LÉGENDE DE LA CARTE

Bleu en teinte pleine : zone inondable

Hachures bleues : Nappe affleurante

PAYSAGES VOSGES VIVANTES : CONTRAT TYPE 2

Pratiques de base :		1 100 F F/ha
Interdiction	✦ de tout traitement chimique ✦ d'accès des bovins et chevaux ⁽¹⁾	
Exploitation	✦ entretien du réseau de rigoles et fossés pour l'évacuation d'eau ✦ effectuer au moins une fauche annuelle avec du matériel léger ✦ limiter la fertilisation organique (20 t/ha) ⁽²⁾ et azotée (60 U/ha) ⁽³⁾	
Travaux complémentaires		
Idem zones humides de pente		

⁽¹⁾ (impensable ! Toute la vallée de la Moselotte est pâturée... C'est l'outil idéal de mise en valeur de ces milieux (cf marais de l'Ouest -étude de Lecomte)

⁽²⁾ Sauf des forme de compost mûr

⁽³⁾ 60 U/ha est parfois déjà trop dans les stations tourbeuses (cf Beillard) où l'originalité faune/flore tient à la pauvreté en azote

QUELLES PARCELLES ?

Parcelles en fond de vallée caractérisées par la présence en densité variable d'une végétation caractéristique de zones humides : joncs, reine des prés... et, par des problèmes d'accès pour réaliser les travaux de récolte liés à un sol-non portant gorgé d'eau.

On peut observer une gamme de situations :

1. des parcelles à reine des prés..., peu entretenues ou récemment abandonnées où la végétation de zones humides est dominante.
2. des parcelles semi-humides, régulièrement entretenues où le couvert herbacé productif reste dominant. L'entretien de la circulation de l'eau et les contraintes de récolte y sont importants.
3. des parcelles drainées sur toute leur superficie et où les contraintes d'entretien et de récolte sont réduites.

Seules les parcelles (ou parties de parcelle) de types 1 et 2 peuvent faire l'objet de contrat.

QUEL INTÉRÊT ?

Ces parcelles, malgré leurs contraintes présentent un grand intérêt pour l'activité agricole, dès lors qu'elles sont suffisamment entretenues pour y assurer des récoltes mécanisables. Elles assurent le maintien d'un paysage ouvert en fond de vallée et la mise en valeur du cours d'eau.

Sans entretien, ces espaces vont continuer à se fermer et évolueront éventuellement à terme vers une friche arborée humide ou seront reboisés.

QUELS OBJECTIFS ?

Maintenir l'aspect ouvert des parcelles en limitant la prolifération des ligneux, des rives du cours d'eau. Exploiter la prairie humide grâce à une utilisation agricole et à un entretien de la circulation de l'eau tout en respectant les caractéristiques hydrologiques de la parcelle.

QUELS MOYENS ?

Les techniques agricoles à mettre en oeuvre doivent permettre de maintenir une prairie permanente sans ligneux et sans défoncer le couvert herbacé.

On combinera

1- Une utilisation annuelle de la parcelle par la fauche ⁽¹⁾

Le pâturage par les bovins et les chevaux est toléré sur les secondes coupes lorsque les conditions sont les plus portantes en rétablissant aussitôt la circulation de l'eau dans les rigoles.

Remarque : Le pâturage par des ovins est possible toute l'année s'il est accompagné d'une fauche annuelle des refus et des espèces non consommées (joncs, saules).

2- Un entretien régulier du réseau de circulation de l'eau

en agissant par sevrage des prises d'eau sur le cours d'eau lorsque c'est possible et par le contrôle de la nappe alluviale en enlevant les arbres morts et les branches tombées dans les fossés, et en entretenant les rigoles et les fossés facilitant ainsi l'évacuation de l'eau.

Les réseaux de rigoles, issus d'anciens réseaux d'irrigation ne seront utilisés qu'avec discernement en fonction de l'objectif d'évacuation de l'excès d'eau.

3- Une limitation de la végétation ligneuse des berges

en agissant par la fauche au plus près des lignes d'arbres pour contrôler la prolifération des rejets, et par l'enlèvement du bois mort tombé sur la rive.

L'exploitant adaptera les moyens à mettre en oeuvre en fonction de ses équipements et des besoins de son activité agricole. Pour raisonner la gestion de l'eau et l'entretien de la berge, on se référera aux fiches-conseil correspondantes.

Le contrôle du chardon par désherbage réalisé en été est toléré. Seules les matières actives préservant le milieu aquatique sont autorisées : on se référera à la fiche désherbage.

⁽¹⁾ Pourquoi pas un pâturage (bovin/équin) permanent ? Traditionnel et efficace en maints endroits, il a déjà fait ses preuves...

LANDES, FRICHES, PARCOURS

LÉGENDE DE LA CARTE

Hachures rouges : Site écologique sensible peu accessible ou soumis à une agriculture extensive (volet complémentaire à PVV)

PAYSAGES VOSGES VIVANTES : CONTRAT TYPE 3

Pratiques de base :		
Exploitation	♦ assurer une charge animale de pâturage suffisante pour l'entretien (>0,5 UGB/ha) ♦ permettre l'accès des promeneurs ♦ limitation et choix dans l'emploi d'herbicides et de débroussaillants	700 F F/ha
Travaux complémentaires		
idem zones humides de pente		

QUELLES PARCELLES ?

Parcours, parcs, dont l'état végétatif actuel résulte :

- soit d'une sous-exploitation depuis plusieurs années
- soit d'un abandon depuis peu.

Ces parcelles présentent une grande hétérogénéité ; les strates végétales sont plus ou moins représentées et leur densité est variable (entre parcelles et au sein de la parcelle).

En plus de la présence d'une strate herbacée, on observe couramment 3 strates de végétation :

- myrtilles, bruyères...
- fougères, genêts...
- noisetiers, saules, frênes, bouleaux...

Les ligneux et semi-ligneux ayant colonisé la parcelle représentent plus de 10 % de la superficie.

QUEL INTÉRÊT ?

Les landes arbustives ou les friches pâturées ont une vocation agricole extensive ⁽¹⁾. Ces espaces non fermés permettent le maintien de liaisons visuelles vers les espaces voisins et constituent des zones "tampons" entre la forêt et les zones de fauche ou les zones urbanisées.

Ces lieux, attractif pour les promeneurs et randonneurs, sont souvent parcourus par des sentiers balisés. Sans exploitation agricole, l'évolution naturelle de ces parcelles conduit à l'envahissement par les ligneux et à terme au retour à la forêt.

QUELS OBJECTIFS ?

Éviter que la parcelle ne se ferme en contenant la végétation de chacune des trois strates sur l'ensemble de la parcelle, le minimum étant le maintien de la parcelle dans l'état actuelle d'ouverture ⁽²⁾ jusqu'à ses limites naturelles existantes (clôtures, lisières). Permettre l'accès des promeneurs sur les sentiers balisés.

QUELS MOYENS ?

Les techniques agricoles à mettre en oeuvre doivent permettre de maintenir une mosaïque d'espaces ouverts en contrôlant les espèces indésirables. On combinera :

1- Une utilisation annuelle ⁽³⁾ de la parcelle par les animaux

Sous forme de pâturage avec un chargement suffisant (0,5 UGB/ha soit l'équivalent d'un gros bovin à l'ha ou 6 brebis pendant la période de pâturage) s'il est exclusif, ou éventuellement par la fauche des parties les plus accessibles

2- Un entretien régulier raisonné ⁽⁴⁾ sur les 5 ans du contrat

par la lutte mécanique : broyage ou coupe des repousses d'arbres et d'arbustes dans les espaces ouverts, ou par la lutte chimique pour les repousses de genêts, fougères..., en périphérie des espaces ouverts où elles ont tendance à proliférer ⁽⁵⁾. Les rejets et jeunes arbres d'un diamètre inférieur à 5 cm devront avoir été éliminés à échéance des 5 ans.

Les espèces concernées sont : l'aulne, le saule, le frêne, l'érable et l'épicéa ⁽⁶⁾. Pour une gestion plus aisée, l'exploitant sera attentif à l'évolution de la lande et interviendra le plus précocement possible.

La lutte chimique sera localisée et se limitera aux endroits difficilement accessibles aux engins mécaniques.
Pour la fougère, le traitement en plein est toléré
Pour le choix des produits, on se référera à la fiche conseil "désherbage".

⁽¹⁾ Oui, mais cela reste à préciser

⁽²⁾ C'est fondamental donc ne pas ouvrir plus

⁽³⁾ Ce serait effectivement l'idéal toute l'année

⁽⁴⁾ Prévoir un minimum de formation des agriculteurs

⁽⁵⁾ L'objectif est ici d'ailleurs la remise en état des parcelles

⁽⁶⁾ Préserver le genévrier, l'aubépine, les fruitiers sauvages

PENTES NON MÉCANISABLES

LÉGENDE DE LA CARTE

Jaune : pentes fortes

Hachures jaunes : pentes moyennes ou irrégulières

PAYSAGES VOSGES VIVANTES : CONTRAT TYPE 4

Pratiques de base : Exploitation des prés de fauche ▶ assurer le fauchage des parcelles en totalité (limites) Exploitation des pâturages : ▶ assurer une charge animale de pâturage suffisante pour un bon entretien (>0,5 UGB/ha) ▶ supprimer les repousses des ligneux et faucher les refus ▶ limitation et choix dans l'emploi d'herbicides et de débroussaillants Travaux complémentaires idem zones humides de pente	700 F F/ha
---	-----------------------

QUELLES PARCELLES ?

- Prés et parcs, situés sur les versants non accessibles au matériel de récolte classique, à cause des contraintes physiques du terrain : forte pente, irrégularité du relief, roches, terrasses, murets, talus...
- Dominance de la strate herbacée
- Présence de ligneux et semi-ligneux limitée à quelques sites : (bosquets, murets, talus, lisières...) ou sur l'ensemble de la parcelle à une densité très faible (moins de 10 % de la superficie).

Quand ces espaces font l'objet d'une récolte, les exploitants utilisent du matériel de montagne, voire du matériel classique en prenant des risques de retournement

QUEL INTÉRÊT ?

L'intérêt agricole de ces parcelles est prépondérant : elles ont souvent une place importante dans l'exploitation, principalement comme pâturage, parfois comme prés de fauche quand les terrains mécanisables font défaut.

Elles reflètent le caractère montagnard des terrains et font partie des paysages typiques du massif.

Sans entretien, ces espaces évolueront vers la lande, voire à long terme vers la forêt (ou seront reboisés) et fermeront le paysage.

QUELS OBJECTIFS ?

Éviter que la parcelle ne se ferme en contenant les ligneux et les semi-ligneux jusqu'aux limites de la parcelle exploitée et sur les obstacles naturels.

Entretien, même de manière extensive la strate herbacée.

QUELS MOYENS ?

Les techniques agricoles à mettre en oeuvre doivent permettre de maintenir la végétation herbacée dominante à l'état de prairie permanente entretenue, en contenant les espèces indésirables.

On combinera

1- Une utilisation annuelle de la parcelle par les animaux

Sous forme de pâturage avec un chargement suffisant (0,5 UGB/ha soit l'équivalent d'un gros bovin à l'ha ou 6 brebis pendant la période de pâturage) s'il est exclusif, ou éventuellement par la fauche des parties les plus accessibles

2- Un entretien régulier raisonné sur les 5 ans du contrat

par la lutte mécanique : broyage ou coupe des repousses d'arbres et d'arbustes, entretien des bordures, ou par lutte chimique pour les repousses de genêts, fougères... en périphérie des espaces ouverts où elles ont tendance à proliférer.

La lutte chimique sera localisée et se limitera aux endroits difficilement accessibles aux engins mécaniques.
Pour le choix des produits, on se référera à la fiche conseil "désherbage".

ABORDS DE FERMES TRADITIONNELLES LIEUX D'ACCUEIL TOURISTIQUE

PAYSAGES VOSGES VIVANTES : CONTRAT TYPE 5

Pratiques de base : Exploitation des prés de fauche : ♣ Assurer le fauchage des parcelles en totalité (--> limites) Exploitation des pâturages ♣ assurer une charge animale de pâturage suffisante (>0,7 UGB/ha) pour un bon entretien ♣ supprimer les repousses des ligneux et faucher les refus ♣ limitation et choix dans l'emploi d'herbicides et de débroussaillants Travaux complémentaires idem zones humides de pente	700 F F/ha
---	-----------------------

QUELLES PARCELLES ?

Ce type d'espace participe au cadre de vie quotidien ou saisonnier des divers usagers de l'espace, parce qu'il borde directement leur lieu de vie et qu'il est soumis à leur vue.

Il correspond :

- aux abords de fermes accueillant du public
- aux secteurs proches de l'habitat
- aux secteurs proches des sentiers de randonnée ou des lieux de promenade
- aux secteurs proches du petit patrimoine rural

L'intérêt paysager doit être reconnu et défendu par la collectivité.

Les parcelles éligibles sont déterminées par le groupe de travail local en fonction des souhaits de la communauté.

QUEL INTÉRÊT ?

Maintenir un espace non enfriché, conserver des espaces de respiration entre des hameaux, dégager certains points de vue intéressants.

QUELS OBJECTIFS ?

Maintenir un espace ouvert et soigné en périphérie de l'habitat et des sites les plus fréquentés.

QUELS MOYENS ?

Les techniques agricoles à mettre en oeuvre sur la parcelle doivent permettre de maintenir la végétation herbacée dominante en l'état de prairie permanente entretenue en contenant les espèces indésirables :

On combinera

1- Une utilisation agricole annuelle par fauche ou pâturage

2- Un entretien régulier

sous forme de lutte mécanique ou chimique des repousses de ligneux et semi-ligneux (pour le choix des produits, on se référera à la fiche conseil "désherbage")

VERGERS TRADITIONNELS AUX ABORDS DES VILLAGES ET FERMES ISOLÉES

PAYSAGES VOSGES VIVANTES : CONTRAT TYPE 6

Pratiques de base :	700 F F/ha
Exploitation des prés de fauche et des pâturages sous vergers Idem "abords des fermes traditionnelles".	
Travaux complémentaires idem zones humides de pente avec prise en compte des linéaires d'arbres fruitiers et de la diversité des espèces fruitières (variétés locales de pruniers, quetschiers, mirabelliers...)	

QUELLES PARCELLES ?

Parcelles sur lesquelles sont situées plus de 10 arbres fruitiers de haute tige, suffisamment proches pour constituer un verger ; ces arbres ne sont pas nécessairement productifs. Il s'agit de prairies permanentes fauchées ou pâturées.

Lorsque les arbres sont localisés dans une partie de la parcelle (ligne d'arbres...), on retiendra une surface forfaitaire de 100 m² par arbre.

Lorsque le verger occupe l'essentiel de la surface, on retiendra la surface cadastrée.

QUEL INTÉRÊT ?

Maintenir les vergers existants afin de préserver la qualité du cadre de vie autour des villages, ainsi que la richesse du patrimoine local.

QUELS OBJECTIFS ?

- Assurer un entretien régulier de l'espace sous le verger.
- Maintenir la biodiversité et le patrimoine génétique des arbres fruitiers.

QUELS MOYENS ?

- Entretenir la prairie sous le verger par la fauche, la pâture ou le broyage
- Supprimer les rejets s'il y a lieu
- Éliminer les branches mortes ou cassées.
- Remplacer les arbres vieillissants ⁽¹⁾ par des sujets adaptés au sol et au climat en prélevant si possible des greffons sur le vieux verger.

⁽¹⁾ Éviter de le faire en totalité ! Conserver les arbres creux mais vivants pour la chevêche, le torcol, la huppe...

IV - LA FORÊT

Les forêts occupent 64,3 % du territoire communal.

Pour l'essentiel, il s'agit de forêts soumises (72,5 %), les forêts privées ne disposent quant à elles que de parcelles très rarement supérieures à 1 ha.

Le peuplement forestier est essentiellement composé de résineux (75 %), mais ce taux reste inférieur aux autres communes de la vallée.

LA RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Toutes les communes de la vallée sont soumises à la réglementation des boisements, sauf celle de St Amé.

A l'heure actuelle, la réglementation des boisements apparaît comme un outil peu efficace pour lutter contre le reboisement, le refus de boisement devant être justifié en avançant la preuve que les terres sont indispensables au maintien de l'agriculture.

Dans un contexte de déprise agricole, la réglementation des boisements s'avère être de ce fait, peu adaptée.

Afin de pallier aux lacunes de la réglementation des boisements, un décret est actuellement à l'étude afin de faire évoluer ce dispositif dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'agriculture. Ces nouveaux changements introduiraient des réformes essentielles dans la matière pour aboutir à une meilleure politique de reboisement.

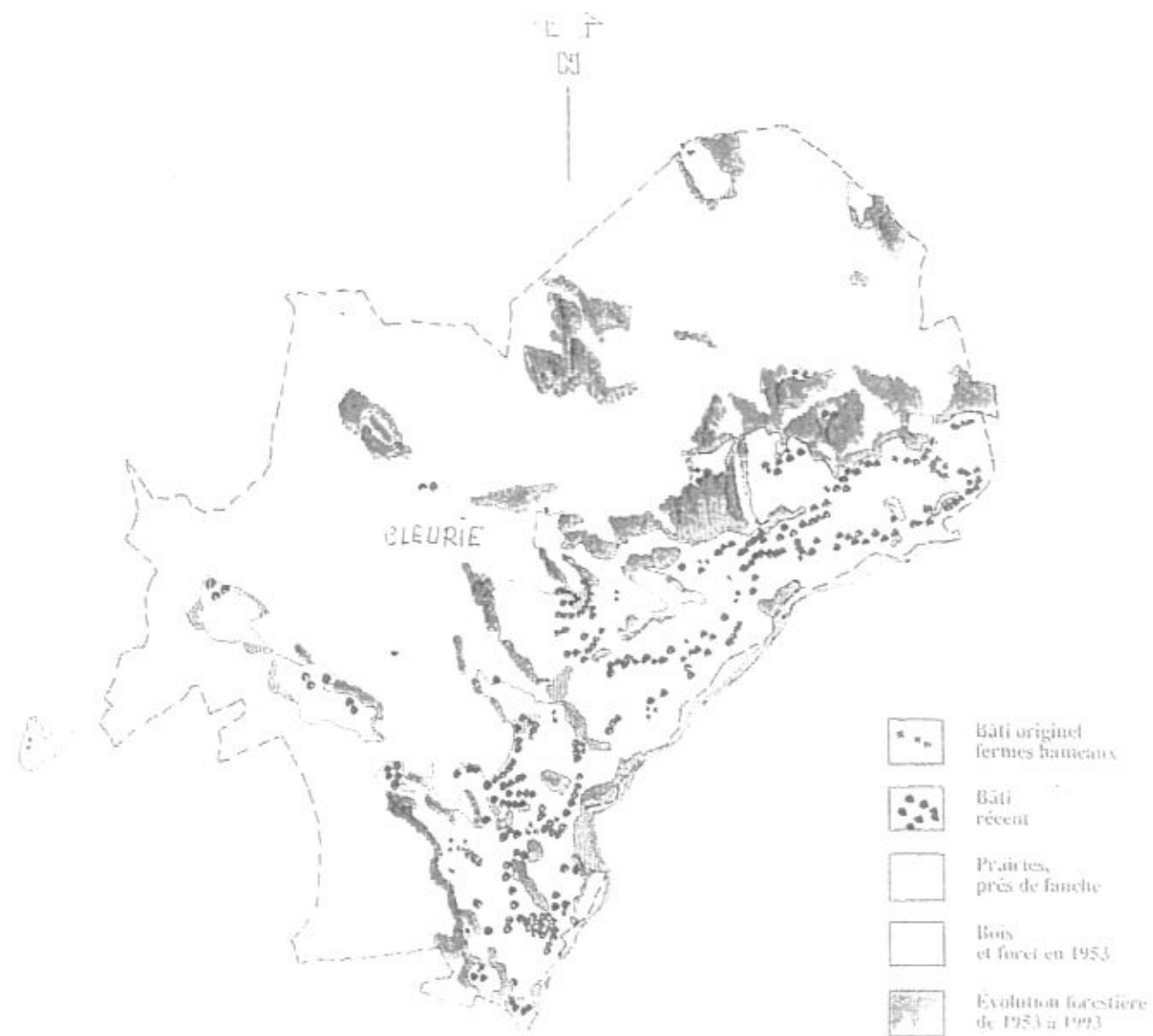
Par contre, dans le cadre de plans d'aménagement foncier et forestier, la possibilité est donnée de délimiter des zones d'interdiction définitive. Mais à l'heure actuelle, aucune procédure de ce type n'a été engagée sur le secteur.

Surface communale totale	Forêts soumises		Forêt privées			Surface totale de forêt	Taux de Boisement	%		Réglementation des boisements	
	Surfaces forêts domaniales	Surface autres forêts soumises	Surfaces totales	Nbre propriét.	Surf moy par propriét. en ha			Forêt soum / total forêt	Forêt privée / total forêt	Année	Surf réglem. (ha)
1 104	183	332	195,5	172	1,14	710,5	64,3	72,5	27,5	1 974	290

Variété des essences en forêt soumise en %

Essences	Sapins	Pin	Total résineux	Hêtres, chênes divers feuillus	TOTAL
20	55	0	75	25	100%

ÉVOLUTION DU STATUT DES SOLS ENTRE 1953 ET 1993



V - LE PAYSAGE

Le constat La commune de CLEURIE possède les qualités paysagères générales de la vallée et présente des spécificités qui lui sont propres.

La description du paysage peut ainsi être appréhendée à deux échelles :

- une échelle d'ensemble définie par la géomorphologie du site (relief et sous-sol), la couverture végétale (forêts, pâtures...), l'hydrographie (La Cleurie et ses ruisseaux affluents soulignés par des trames végétales) auxquelles se superpose une urbanisation très dispersée.
- l'échelle plus intime des micro espaces qui font la qualité du quotidien des résidents (clairières, jardins, vergers, petit patrimoine, espaces publics...).

1- Approche globale du paysage

La commune de La Cleurie s'étend sur l'un des flancs de la vallée et reprend les caractéristiques morphologiques de celle-ci :

- les parties sommitales couvertes d'épaisses forêts
- le coteau encore exploité par l'agriculture et qui a fait l'objet d'une urbanisation au coup par coup sur la base d'une ancienne trame rurale
- le fond de vallée dans lequel serpente la rivière accompagnée de plantations de feuillus et de résineux.

Au cours des 40 dernières années, de profondes modifications ont affecté le paysage de la vallée, lesquelles sont liées à une évolution en profondeur du monde rural. Parmi celles-ci on citera :

- une progression importante des masses boisées qui tendent à redescendre aujourd'hui dans le coteau
- une déprise agricole certes encore contenue dans la commune, mais qui est perceptible en fond de vallée et sur les sols plus difficilement accessibles
- un fond de vallée qui tend à la fermeture sous l'effet conjugué d'un manque d'entretien et de plantations de résineux
- une urbanisation généralisée du site qui a largement dissous l'ancienne organisation rurale et qui remet en cause l'identité naturelle et patrimoniale du site.

2- Approche des micro espaces paysagers

La transformation des pratiques agricoles et le processus d'urbanisation du site ont eu pour effets de gommer une partie des éléments paysagers singuliers du site. Parmi ceux-ci, on citera tout particulièrement :

- la régression -voire la fermeture- des clairières anciennement exploitées par l'agriculture
- la disparition de certaines haies en accompagnement de ressauts topographiques
- la modification des abords des fermes traditionnelles (vergers, jardins, terrasses, murets de pierre, canaux...)
- la fermeture de certains points de vue
- la perte de contact visuel avec l'eau (enfrichement des bords de ruisseaux, plantations écrans)
- la dissolution de la trame des anciens chemins ruraux qui permettait une approche des différentes singularités du site
- la destruction d'une partie du petit patrimoine rural

La stratégie

OBJECTIF 1 Au minimum, stabiliser les lisières forestières dans les pentes et si possible réduire l'emprise des boisements.

Principes d'action

- Stopper les reboisements dans les espaces ouverts ou dans les lisières après coupe à blanc
- Favoriser l'entretien des espaces soumis à la pression forestière par l'agriculture

Stratégie

- Prise d'appui sur les limites des forêts soumises et hors de celles-ci
- Classement des espaces sensibles boisés ou non en zone NC.
- Examen au cas par cas des situations en tenant compte notamment :
 - du dynamisme agricole
 - des possibilités réelles de réexploitation des parcelles (facilités de mécanisation, qualité des sols...)
 - du rôle écran des boisements (antenne hertzienne...)

OBJECTIF 2 Affirmer une vocation ludique au fond de vallée dans une logique de continuité avec les autres communes.

Principes d'action

- ouvrir le fond de vallée en supprimant les boisements de part et d'autre de la rivière (à l'exception des hautes tiges implantées en berge)
- Mise en scène de la rivière par la création d'un cheminement ponctué par des espaces d'accueil (pont sur la Cleurie) et de détente
- Définition d'une limite d'urbanisation qui soit un compromis entre la nouvelle vocation du fond de vallée et la rareté des terrains plats dans la commune
- Traitement de l'interface entre l'urbanisation en fond de vallée et l'espace naturel des bords de rivière (aménagement des talus et remblais sur lesquels sont implantées les activités, végétalisation des clôtures...)
- Valorisation du patrimoine lié à l'eau (canaux, étangs, chutes d'eau, anciennes usines...)

Stratégie

- Utilisation de l'activité agricole pour tenir le fond de vallée en classant celle-ci en NCI qui autorise les aménagements légers de loisirs
- Création d'un chemin des bords de Cleurie et de haltes (emplacements réservés)
- Règlement intervenant sur les clôtures et traitement des talus (articles 11 et 13).

OBJECTIF 3 Préserver les formes traditionnelles de l'occupation du site et l'architecture vernaculaire

Principes d'action

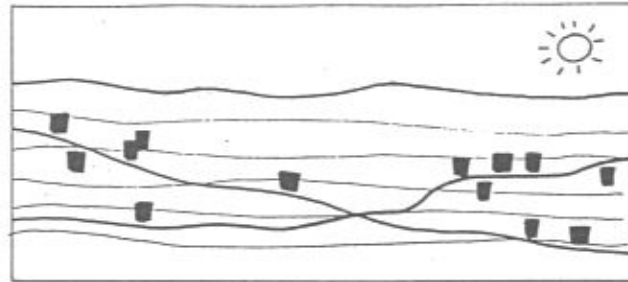
- Maintien du caractère du bâti traditionnel par :

- la protection des linéaires de fermes anciennes (ensemble de fermes situées à mi-côte)
- la protection des fermes encore isolées des Hautes Côtes
- l'adoption d'une charte de réhabilitation du bâti traditionnel qui respecte l'originalité de ce patrimoine

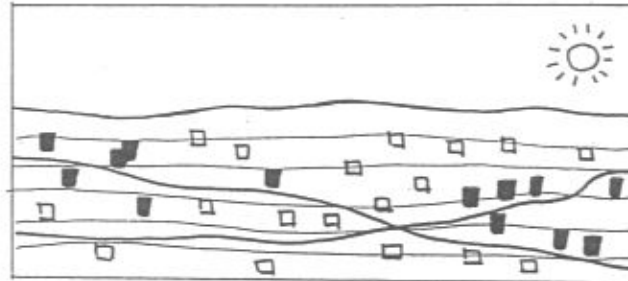
- Valorisation du bâti historique
- Protection de la trame des anciens chemins ruraux
- Renforcement et traitement des points singuliers du territoire afin de jalonner celui-ci de repères et lutter ainsi contre la banalisation (carrefours, petit patrimoine, espaces publics...)
- Aménager des points de vue et des haltes sur les hauteurs et à mi-côte
- Intégrer les lignes électriques
- Promotion d'une architecture pour les constructions nouvelles compatible avec le bâti traditionnel

Stratégie

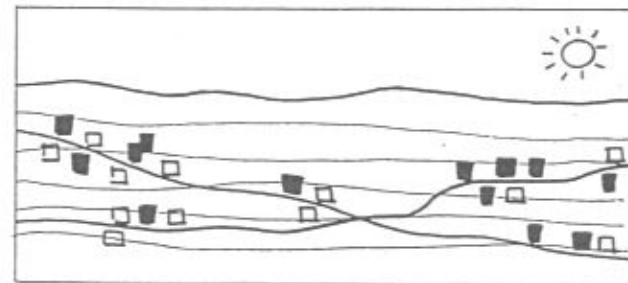
- Limiter l'urbanisation nouvelle au renforcement de pôles existants (zones UA, UE...)
- Marquer des ruptures d'urbanisation afin d'éviter de dissoudre les rares espaces traditionnels qui subsistent (zones NC ou ND)
- Création de points de vue (emplacements réservés)
- Rédaction d'un article 11 sur l'aspect extérieur des constructions qui encadre la transformation du bâti traditionnel et qui édicte des règles claires concernant le bâti nouveau (voir proposition plus loin).



URBANISME TRADITIONNEL



MITAGE À PROSCRIRE



MODE DE DENSIFICATION À PROMOUVOIR
PAR LE RÉGLEMENT DU POS